



Règlement intérieur des visites

Service Maternité / Téléphone : 04 90 49 29 56

Dans l'intérêt des mamans, des nouveau-nés, pour la qualité des soins et le respect de chacun, nous vous informons des modalités concernant les visites dans le service maternité.

>SALLE DENAISSANCE

Jusqu'à la naissance, la présence d'un seul accompagnant est autorisée au bloc obstétrical. Les allées et venues seront limitées pour des raisons d'hygiène.

>SERVICED'HOSPITALISATION

VISITESAUTORISEESde 13 h à 21 h

(le matin, soins des patientes et des nouveau-nés, entretien des chambres)

Un accompagnant majeur est autorisé à rester au chevet de la maman en chambre seule. L'accompagnant devra s'acquitter d'un ticket accompagnant délivré à l'accueil de l'hôpital. Dans tous les cas, l'accompagnant aura l'obligeance de libérer la chambre le matin avant les soins (à partir de 8 h 30).

- L'hospitalisée peut, selon ses désirs, interdire ou limiter la fréquence et le nombre de visites.
- Les frères et soeurs du bébé sont accueillis avec plaisir mais doivent rester dans la chambre sous la surveillance de leurs parents et éviteront de crier et gambader dans le service.
- Toute situation particulière pourra être soumise à l'avis de la surveillante ou de la sage- femme de garde.
- Merci de signifier vos remarques, commentaires ou suggestions sur le questionnaire de sortie du livret d'accueil.
- **Pour votre santé, et celle de votre bébé, n'acceptez pas la visite de personnes malades (y compris des enfants) dans le service et limitez le nombre d'allées et venues.**

Nous vous souhaitons un agréable séjour et vous remercions de votre compréhension.

L'équipe de la maternité



Règlement intérieur des visites

Service Maternité / Téléphone : 04 90 49 29 56

Dans l'intérêt des mamans, des nouveau-nés, pour la qualité des soins et le respect de chacun, nous vous informons des modalités concernant les visites dans le service maternité.

>SALLE DENAISSANCE

Jusqu'à la naissance, la présence d'un seul accompagnant est autorisée au bloc obstétrical. Les allées et venues seront limitées pour des raisons d'hygiène.

>SERVICED'HOSPITALISATION

VISITESAUTORISEESde 13 h à 21 h

(le matin, soins des patientes et des nouveau-nés, entretien des chambres)

Un accompagnant majeur est autorisé à rester au chevet de la maman en chambre seule. L'accompagnant devra s'acquitter d'un ticket accompagnant délivré à l'accueil de l'hôpital. Dans tous les cas, l'accompagnant aura l'obligeance de libérer la chambre le matin avant les soins (à partir de 8 h 30).

- L'hospitalisée peut, selon ses désirs, interdire ou limiter la fréquence et le nombre de visites.
- Les frères et soeurs du bébé sont accueillis avec plaisir mais doivent rester dans la chambre sous la surveillance de leurs parents et éviteront de crier et gambader dans le service.
- Toute situation particulière pourra être soumise à l'avis de la surveillante ou de la sage- femme de garde.
- Merci de signifier vos remarques, commentaires ou suggestions sur le questionnaire de sortie du livret d'accueil.
- **Pour votre santé, et celle de votre bébé, n'acceptez pas la visite de personnes malades (y compris des enfants) dans le service et limitez le nombre d'allées et venues.**

Nous vous souhaitons un agréable séjour et vous remercions de votre compréhension.

L'équipe de la maternité